

Autorisations à bâtir

- 500 frs. *Autorisations pour des travaux de moindre envergure*
- 1.000 frs. *Autorisations pour des transformations importantes touchant la structure portante de l'immeuble, ainsi que les petites constructions inférieures à 200 m³ de volume bâti telles que garages vérandas, gloriettes, abris, terrasses couvertes etc.....*
- 5.000 frs. *Autorisations pour la construction d'une maison d'habitation, grange, étable, hall agricole etc.... dont le volume bâti est supérieur à 200 m³.*
- 10.000 frs. *Autorisations pour la construction d'un hall industriel ou de commerce ainsi que d'une maison à appartements multiples.*